



Wallonie Conditions particulières / non-résidentiel / Annexe I

Offre de prix valable en avril 2019 pour un début de fourniture jusqu'au 31/7/2019.

Les prix et conditions s'entendent <u>hors TVA</u> et font partie intégrante des conditions générales de vente d'Energie 2030 Agence, disponibles sur <u>www.energie2030.be</u>

Suite au nombre important de clients « mauvais payeurs », ENERGIE 2030 se voit malheureusement dans l'obligation de demander une caution de 5.000,-€ pour les clients professionnels.

La caution vous permet de bénéficier tous les ans de la réduction sur la redevance fixe fournisseur annuelle.

Nous vous prions dès lors de verser le montant de la caution sur le compte (IBAN) BE55523045858544 (Code BIC : TRIOBEBB) d'ENERGIE 2030 scrl.

Calcul du prix final [A] + [B] + [C] + [D]

[A] Prix fixe de l'électricité fournie par Energie 2030

c€/kWh hTVA	Clean Power Europe
Type de compteur	1 an
Mono-horaire	7,7697
Bi-horaire jour	9,2777
nuit	6,6388
Exclusif nuit	6,6388
Redevance fixe annuelle	0,- €



Clean Power Europe: Electricité 100% verte produite en Belgique. Garantie par des Labels de Garantie d'Origine.

[B] Transport et distribution (1)

[C] Taxes et cotisations (2)

c€/kWh hTVA	Tarifs pour la distribution				Tarifs pour le Location du		Cotisation	Cotisation	Redevance
	Mono-	Bi - horaire	Bi - horaire	F. al. alf acit	transport	compteur	fédérale	sur l'énergie	raccordement
Gestionnaire du réseau	horaire	jour	nuit	Exclusif nuit		(€/an)	(3)		(4)
AIEG	6,69	7,12	5,30	4,48	3,30	20,77	0,3384	0,1926	0,075
AIESH	10,38	10,62	6,82	5,80	2,41	13,68	0,2555	0,1926	0,075
Tecteo - Resa	7,63	8,44	4,72	4,14	3,01	16,45	0,3366	0,1926	0,075
Gaselwest (W)	12,07	12,07	6,75	4,48	2,64	4,58	0,3284	0,1926	0,075
ORES (Namur)	9,17	9,70	5,74	4,76	3,18	14,65	0,3411	0,1926	0,075
ORES (Hainaut)	8,52	8,98	5,69	4,85	3,23	14,65	0,3411	0,1926	0,075
ORES (Verviers) (W)	12,30	13,07	7,55	6,12	3,19	14,15	0,3411	0,1926	0,075
ORES (Est)	11,64	12,44	7,02	5,62	3,31	13,92	0,3411	0,1926	0,075
ORES (Luxembourg)	10,03	10,65	6,21	5,06	3,31	14,65	0,3411	0,1926	0,075
ORES (PBE)	9,15	9,15	6,61	4,79	2,73	5,25	0,3411	0,1926	0,075
Régie de Wavre	8,94	10,70	7,19	6,74	3,15	17,12	0,3591	0,1926	0,075
ORES (Brabant wallon)	7,36	7,79	4,58	3,79	3,18	14,65	0,3411	0,1926	0,075
ORES (Mouscron)	6,07	6,37	4,21	3,65	3,12	14,65	0,3411	0,1926	0,075

[D] Certificats verts

La valeur et le pourcentage sont adaptés annuellement suivant la législation en vigueur.

La Région Wallonne a défini des quotas : 35,65% de CV en 2018, 37,28% de CV en 2019 et 37,9% de CV en 2020.

En 2019 cela correspond à 0,03728 €/kWh HTVA

- (1) Les tarifs sont approuvés et publiés par la CREG et versés au gestionnaire de réseau. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.
- (2) Les taxes sont définies par les autorités compétentes et leur sont versées. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.
- (3) La cotisation fédérale se compose des éléments suivants: le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le fonds de dénucléarisation, le fonds social, les clients protégés et les primes chauffages. A partir du 1er avril 2014, elle n'est plus soumise à la TVA.
- (4) La redevance de raccordement n'est pas soumise à la TVA. Elle n'est pas applicable sur les premiers 100kWh. La redevance est majorée d'un montant forfaitaire de 0,075€.

Pour de plus amples informations concernant votre contrat de fourniture d'électricité www.energie2030.be Pour de plus amples informations concernant votre adhésion à la coopérative www.cleanpowereurope.eu